Le Bas-Maine (7)



UP7-00-1 Des bourgs à l'articulation du plateau cultivé ouvert et des vallées bocagères intimistes (Saulges)

Très proche en ambiance de l'unité paysagère voisine du Haut-Anjou, ce plateau bocager semi-ouvert marque une transition douce vers les champagnes ondulées Sarthoises, dont elle garde les caractères architecturaux (calcaire et roussard, tuile plate). Ce paysage présente une grande ouverture sur les plateaux céréaliers et une trame bocagère encore structurante à l'appui des vallées où les cultures alternent avec des prairies. Cela se traduit par une alternance entre les ambiances du paysage intimiste des vallées et les longues perspectives du plateau cultivé, ponctuées par les clochers des bourgs, qui s'implantent à la charnière entre plateau et vallée. Par leur relief encaissé, les vallées de la Vègre et de l'Erve se distinguent plus particulièrement dans le paysage. Riche de ses sites préhistoriques et de sa configuration de canyon calcaire avec sa végétation spécifique (buis et genévriers), la vallée de l'Erve constitue un axe structurant et touristique majeur de l'unité.

Avec ses villages de caractère et ses fermes anciennes qui se distinguent par leur silhouette dans le paysage du plateau, le Bas-Maine présente un paysage rural de qualité et encore très dynamique. Les exploitations présentent aujourd'hui de grands volumes bâtis liés à l'élevage labellisé de volailles ou de bovins. Si le bâti rural patrimonial et contemporain est imposant dans ses volumes, il n'en reste pas moins discret dans le paysage parce qu'il s'intègre dans la trame bocagère ou dans des bosquets boisés l'isolant des vents. L'unité est très fortement marquée par la présence de grandes infrastructures (autoroute, ligne ferroviaire grande vitesse, anciennes nationales) qui ont contribué à faire éclater la maille bocagère notamment sur les plateaux.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages du «Pays profond (paysages ruraux) » (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage : Paysage de plateau bocager mixte (lien vers la famille)



1- Un paysage de plateau céréalier ouvert, ponctué de boisements et de reliquats bocagers à l'appui des fermes



2-Des bouras à l'architecture de calcaire et de roussard qui « soignent » leur image patrimoniale (Saulges)



3-Une trame bocagère, plus présente dans les vallons, qui accompagne un bâti rural traditionnel de qualité marqué par les influences sarthoises, tuile plate roussard enduit ocre



4-Des paysages d'alternance entre plaines cultivées ouvertes et vallées encaissées boisées ou bocagères, avec une trame de haies de plus en plus lâche (Thorigné-en-Charnie)



5-Une pression urbaine lisible seulement sur les bourgs le long des principaux axes et qui se traduit par de l'étalement urbain pavillonnaire (Vaiges)



6-Un paysage de zones d'activités qui s'étend essentiellement sur les principaux bourgs (Meslay-du-Maine)



7- De nouvelles infrastructures qui créent des ruptures dans le paysage, ligne LGV à Auvers-Le-Hamon

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Bas-Maine (7) Une trame bocagère qui structure les pentes et les fonds de vallée Des crêtes et vallons secondaires qui marquent la direction armoricaine nord-ouest/sud-est Des reliquats de bocage qui donnent parfois une impression | Des boisements et peupleraies qui ferment le paysage des vallées de grand parc en limite de plateau Un plateau calcaire entaillé de vallées | Une mosaïque de grandes Des petits boisements qui ponctuent le | cultures ouvrant le paysage Des carrières qui marquent le paysage Un paysage marqué par la traversée de l'autoroute

Des forêts sur crêtes gréseuses qui marquent l'horizon

Un bâti agricole contemporain de qualité marqué par l'effet des labels et des filières d'élevage (proximité de Loué)

Des vallons bocagers ou accompagnés de landes et boisements calcaires

d'une ceinture pavillonnaire et de zones d'activités autour du bourg ancien)

Des vallées encaissées caractéristiques de modelés karstiques avec des passages en canyon

Un paysage marqué par l'identité équestre (hippodromes, élevages équestres)

Des bourgs qui marquent la charnière entre plateaux et vallées

Infrastructures de la ligne ferroviaire grande vitesse qui crée une rupture physique et parfois visuelle dans le paysage Un bâti traditionnel riche, discrètement implanté dans la végétation et qui rappelle l'architecture des champagnes sarthoises

Des pôles urbains plus développés à l'appui des grands axes (développement

Carte de l'unité paysagère du Bas-Maine (7) 1 Le bocage semi-ouvert du Maine · Un paysage de pénéplaine cultivée animée par les restes d'une trame bocagère sous forme de lignes d'arbres ou d'arbres isolés ponctuant les cultures et les prairies.

SAINT-LÉGER

ËN-DES-VAL

LA CHAPELLE

VAIGES

SOULGÉ-SUR-OUETTE

BAZOUGERS

ARQUENAY

LE BIGNON-DU-MAINE

GENNES-SUR-GLAIZE

CHÂTELAIN

ARGENTON-NOTRE-DAW

CHÂI ONS-DU-MAINE

HAPELLE-ANTHENAISE SA

MAISONCELLES-DU-MAINE

RUILLÉ-FROID-FOND

VILLIERS-CHARLEMAGNE

TEAU-GONTIER

A JAILLE-YVON MARIGNE

Kilomètres

 Petites vallées ondulant la plaine marquées par un réseau bocager plus important. • Peu de boisements sont présents sur le plateau en dehors de ceux marquant la limite sud de l'unité (Bois de Bergault, forêt de Bellebranche).

• Une pression urbaine qui se lit principalement sur les franges urbaines des bourgs proches des grands axes.

 Présence de domaines d'élevage de chevaux ainsi que de l'hippodrome de trot de Meslay-du-Maine qui renvoient à la tradition équestre marquée du département.

Présence de villages patrimoniaux accompagnés de plans d'eau aménagés en base de loisirs.

SAINTE-SUZANNE

SAINT-JEAN-SUR-ER

ASSÉ-LE-RIBO LE TRONCHE NEUVILLALAIS MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDII

Le Bas-Maine

Très proche en ambiance de l'unité paysagère voisine du bocage du Haut-Anjou, ce plateau bocager semi-ouvert marque une transition douce vers les champagnes ondulées Sarthoises, dont elle garde les caractères architecturaux (calcaire et roussard, tuile plate). Ce paysage présente une grande ouverture sur les plateaux céréaliers et une trame bocagère encore structurante à l'appui des vallées où les cultures alternent avec des prairies. Cela se traduit par une alternance entre les ambiances du paysage intimiste des vallées et les longues perspectives du plateau cultivé, ponctuées par les clochers des bourgs, qui s'implantent à la charnière entre plateau et vallée. Par leur relief encaissé, les vallées de la Vègre et de l'Erve se distinguent plus particulièrement dans le paysage. Riche de ses sites préhistoriques et de sa configuration de canyon calcaire avec sa végétation spécifique (buis et genévriers). la vallée de l'Erve constitue un axe structurant et touristique majeur de l'unité.

Avec ses villages de caractère et ses fermes anciennes qui se distinguent par leur silhouette dans le paysage du plateau, le Bas-Maine présente un paysage rural de qualité et encore très dynamique. Les exploitations présentent aujourd'hui de grands volumes bâtis liés à l'élevage labellisé de volailles ou de bovins. Si le bâti rural patrimonial et contemporain est imposant dans ses volumes, il n'en reste pas moins discret dans le paysage parce qu'il s'intègre dans la trame bocagère ou dans des bosquets boisés l'isolant des vents. L'unité est très fortement marguée par la présence de grandes infrastructures (autoroute, ligne ferroviaire grande vitesse, anciennes nationales) qui ont contribué à faire éclater la maille bocagère notamment sur les plateaux.

2 Le plateau bocager entre Erve et Vègre

- Paysage de pénéplaine cultivée très ouvert, ponctué de nombreux boisements rappelant les paysages de la champagne ondulée sarthoise toute proche.
- · Vallées marquées de la Vègre et de l'Erve orientées nord/sud et vallons secondaires qui donnent ponctuellement des ambiances plus collinaires soulignées par un bocage encore structuré
- Riche patrimoine rural (châteaux, logis anciens) et bourgs au caractère très patrimonial en promontoire ou étagés sur les vallées de l'Erve et de la Vègre
- · Bâti imposant des sièges d'exploitations discrets dans le bocage et marqués par une présence plus importante de l'élevage avicole
- Paysage attractif et protégé de la vallée de l'Erve avec ses sites naturels remarquables (Canyon de Saulges...), ses grottes avec traces d'occupation préhistorique et son patrimoine historique (gués, ponts, moulins, châteaux, oratoire de Saint-Cénéré...).

UR ERVE LA BAZOUGE-DE-CHEMERE VIRE-EN-CHAMPAGA CHÉMERÉ-LE-ROI SAINT-DENIS-DU-MAINE LA CROPTE MESLAY-DU-MAINE POILLE SUR-VEGRE AUVERS-LE-HAMO ECH THAIA STIP LOUP-DU-DORAT

COURTILLERS

LOUAILLES

LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ

LE BAILLEUL

SAINT-FORT SAINT-QUENTIN-LES-ANGES

Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO® , ©IGN BDCARTO® © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

Légende

Limite de sous-unité paysagère

Occupation du sol

Bâti

Zone d'activités

Boisement

Espace agricole

Réseau hydrographique

++++ Voies ferrées

+++++ Future ligne SNCF Le Mans-Rennes

Réseau routier

Limite départementale

1. Les limites et continuités paysagères

Le Bas-Maine présente des transitions d'ambiance entre les collines du Maine au nord, la champagne ondulée sarthoise à l'est, le bocage du Haut-Anjou au sud et les vallées du pays de Laval à l'ouest. Ces croisements d'ambiances pourraient amener à penser que les limites ne sont pas franches et très progressives. En réalité, si ces transitions progressives entre ces unités paysagères sont perceptibles, les limites de l'unité sont quant à elles marquées plus nettement par des éléments géographiques forts (vallées et crêtes boisées).



UP7-10-01 Au nord, les crêtes forestières des collines du Maine dessinent un horizon très lisible depuis l'ensemble du plateau (Saint-Denis-d'Orques)



UP7-10-02 Au sud, la petite crête boisée (Bois de Bergault, Forêt de Bellebranche) marque un promontoire. Ce belvédère naturel est d'ailleurs marqué par un patrimoine de châteaux, leur parc et l'ancienne abbaye de Bellebranche (Saint Brice)



UP7-10-03 A l'est, la vallée de la Vègre marque une rupture topographique franche terminant les ondulations du relief de la champagne sarthoise (Avessé)





UP7-10-04 A l'ouest, ce sont les vallées de l'Ouette et de la Jouanne qui marquent l'arrivée dans les vallées du pays de Laval ; vue du bourg de Louvigné marquant la bascule du plateau cultivé dans la vallée de la Jouanne (Louvigné)

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'ensemble de l'unité paysagère du Pays de l'Erve, dans l'atlas des paysages de la Mayenne (2002), est incluse dans l'unité du Bas-Maine. Le Bas-Maine s'étend cependant à l'ouest jusqu'à la vallée de la Jouanne sur une partie de l'unité paysagère de cœur de Mayenne : paysages d'eau et d'activités. Cette grande unité paysagère de l'atlas des paysages de 2002 trouvait sa justification dans l'axe nord-sud de la Mayenne et dans l'axe est-ouest des grandes infrastructures. Dans la description des caractéristiques, il est précisé que « cette unité est constituée de différents paysages distincts qui « coexistent » et se « chevauchent » au cœur du département mayennais :

- Paysages de vallées (dont la Mayenne constitue l'artère principale)
- Paysages de bois et d'étangs,
- Paysages urbains en forte mutation,
- Paysages marqués par les infrastructures et les industries »

Cette précision sous-tend des variations notables au sein de l'unité. Par ailleurs, la prise en compte des paysages urbains dans la définition des paysages régionaux fait ressortir spécifiquement l'agglomération lavalloise dans cet atlas. De plus, la logique retenue pour la définition des unités paysagères régionales prend appui sur la composition du relief – couvert végétal – bâti et infrastructures, permettant d'identifier des unités plus précises. Enfin, le jeu des dynamiques paysagères a impacté ces paysages et renforcé leurs spécificités.

Ainsi, l'unité paysagère de l'atlas des paysages départemental de 2002 du cœur de Mayenne a été divisée en 4 unités paysagères régionales :

- Le bocage de la haute Mayenne au nord (UP2)
- Les vallées du Pays de Laval à l'ouest (UP5)
- L'agglomération lavalloise (UP6) enchâssée dans l'unité précédente
- Le Bas-Maine(UP7) qui associé aussi la frange ouest du département de la Sarthe

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec l'Atlas des paysages de Mayenne



Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère du Bas-Maine (7) III LATIME Transition paysagère marquée SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT par un adoucissement du relief Limite marquée par les crêtes et MONTFLOURS ASSÉ-LE-RIBOL du plateau au nord-ouest les lisières boisées des collines du Maine qui offrent des vues LE TRONCHE en belvédère sur la pénéplaine du Bas-Maine AIN-LE-FOUILLOUX NEUVILLALAIS AINT-IFAN-SUR-MAYENNE MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN SAINT-JEAN-D'AS SAINTE-SUZANNE NEUVILLETTE-EN-CHARNIE SAINT-LÉGER NEUVY-EN-CHAMPAGNE SOULGE-SUR-OUETTE BERNAY-EN-CHAMPAGNE RUILLE-EN-CHAMPAGNE CHEMIRÉ-EN-CHARNII SAINT-JEAN-SUR-ER MONTJEAN BAZOUGERS MONTIGNÉ-LE-BRILLANT SAINT-PIERRE-SUR-ERVE COURBEVEILLE LA BAZOUGE-DE-CHEMERÉ AUVERS-SOUS-MONTFAUCC NUILLE-SUR-VICOI ARQUENAY PRUILLE-LE-CHÉTI VIRÉ-EN-CHAMPAGN CHÉMERÉ-LE-ROI BANNES MAREIL-EN-CHAMPAGNI ASTILLÉ MAISONCELLES-DU-MAINE SAINT-DENIS-DU-MAINE Transition paysagère entre les LA CROPTE COSSÉ-LE-VIVIEN LE BIGNON-DU-MAINE plateaux calcaires et cristallins marquée par la vallée de la Vègre et la crête urbanisée de Brûlon COSMES Transition paysagère très POILLE SUR-VEGRE CHEMIRÉ-LE-GAUDIN VOIVRES LES-LE-MAN LA CHAPELLE-CR progressive entre les deux ATHEE AUVERS-LE-HAMO plateaux bocagers marquée par la Légende crête ponctuellement boisée entre la Vaige et la Taude Occupation du sol CRAON Bâti GENNES-SUR-GLAIZE LAIGNÉ Zone d'activités POMMERIEUX CHATEAU-GONTIER Boisement CHÂTELAIN Espace agricole CHÉRANCÉ Réseau hydrographique SAINT-QUENTIN-LES-ANGES Limite marquée par le coteau ARGENTON-NOTRE-DAUM +++++ Voies ferrées urbanisé boisé de la Sarthe +++++ Future ligne SNCF Le Mans-Rennes LE BAILLEUL Réseau routier Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO® , ©IGN BDCARTO® © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000 Limite départementale A JAILLE-YVON MARIGNÉ LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ **\-LOIRE** Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI NOTRE-DAME-DU-PÉ

2. Les caractères du Bas-Maine

Sources:

- Atlas des paysages de Mayenne –DIREN Pays-de-la-Loire 2002
- Notice de la carte géologique au 1/50000ème feuille de Meslay-du-Maine; F. MÉNILLET, J. PLAINE, B. MANIGAULT, A. LE HÉRISSÉ; Éditions du BRGM – ORLÉANS-1988 (80p)

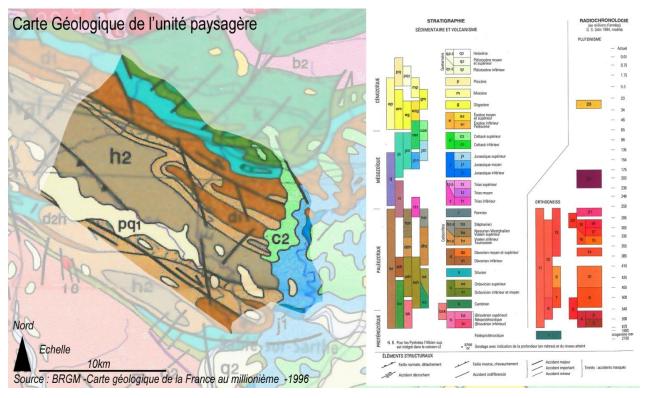
2.1 Un plateau calcaire entaillé de vallées

Une pénéplaine calcaire au cœur du massif armoricain en frange du bassin parisien



UP7-20-01- Un plateau au relief peu ondulé deuquel se détache la crête boisée des collines du Maine sur l'horizon (Bannes)

La morphologie prédominante est celle d'un plateau, ou plus précisément celle d'une pénéplaine (plateau ondulé aplani par l'érosion) faiblement ondulée. Ce plateau ancien (de l'ère primaire) s'organise selon une structure majeure du Massif armoricain, de direction NW-SE: le Synclinorium de Laval. Entre les terrains schisteux ou gréseux de la Charnie au Nord-Est et la large zone d'affleurement des terrains briovéniens au Sud-Ouest, ce dernier a permis la conservation de terrains d'âge Ordovicien à Carbonifère. Les roches sont à dominante schisto-gréseuse et le carbonifère se caractérise par un calcaire spécifique aux couleurs bleutées qui affleurent parfois à flanc de vallée.



UP7-20-02 Extrait de carte géologique de l'unité paysagère du Bas-Maine(source BRGM)



Des vallées encaissées caractéristiques de modelés karstiques

Très sinueuses et encaissées (de 20 à 50m), les vallées principales ont épousé la forme de grands méandres. Cette morphologie est fréquente, lorsqu'un réseau hydrographique s'est enfoncé dans un vieux socle gréseux. Les directions prédominantes des cours d'eau sont NNE-SSW, comme la Vègre, l'Erve et l'amont de la Vaige et du Treulon. Cette direction correspond à des directions de fracturation et failles qui guident l'orientation de ces vallées et se traduisent souvent par des coteaux abrupts.

UP7-20-03-Les méandres marqués et encaissés de la vallée de la Vègre (Avessé)

Cet encaissement des vallées est amplifié quand les rivières traversent les couches calcaires. Cela se traduit par un relief de canyon (comme au nord de Saulges) caractéristique du modelé karstique. Le réseau hydrographique souterrain affluent a par ailleurs creusé des cavités naturelles qui ont servi très tôt d'abri naturel pour les premiers hommes. Outre le caractère spectaculaire et singulier de ce paysage de vallée karstique dans la région, la vallée de l'Erve présente un patrimoine archéologique et historique remarquable.



UP7-20-04-Un paysage de petit canyon caractéristique des reliefs karstiques de la vallée de l'Erve dans sa traversée du calcaire primaire (Thorigné-en-Charnie)

Pour en savoir plus sur les phénomènes karstique et archéologique de la vallée de l'Erve

Source Notice de la carte géologique au 1/50000ème — feuille de Meslay-du-Maine ; F. MÉNILLET, J. PLAINE, B. MANIGAULT, A. LE HÉRISSÉ ; Éditions du BRGM — ORLÉANS-1988 (80p)

UP7-20-05 relief karstique de la paroi calcaire de la vallée de l'Erve utilisée pour l'escalade (Thorigné-en-Charnie)

« Les calcaires carbonifères ont été très largement karstifiés. Sous les plateaux, les cavités sont largement remplies par des sables et des argiles, en particulier par des sables d'âge pliocène présumé et des argiles d'illuviation rouges de type terra rossa. A proximité des vallées principales, le karst est souvent ouvert, comprenant des grottes, et les sondages le traversent souvent en perte totale, notamment à proximité de la cluse de l'Erve. Dans cette dernière, deux grottes sont localement célèbres : la "grotte à Margot" et la "grotte de la Dérouine" ou "grotte Mayenne-Sciences".

A Thorigné en Charnie, la grotte à Margot, dotée d'une légende (la fée sorcière Margot), est ouverte au public. Sa première exploration date de 1730. Elle est accessible par une large fissure, ouverte sur la falaise dominant l'Erve et agrandie artificiellement. La grotte à Margot est constituée par un réseau de diaclases élargies par la dissolution, suborthogonal, de directions NNW-ESE et NNE-SSW. Son développement est de 158 m et la nappe aquifère se situe une trentaine de mètres au-dessous de la surface du plateau. Explorée par l'abbé Maillard, M. Champlain et Duparc, cette grotte aurait livré des industries moustérienne, solutréenne et

néolithique, ainsi que des objets de l'époque romaine, les restes osseux sont principalement des éléments d'une faune froide Ursus ferox, Hyaena spelaea, Elephas primegenius, Rhinoceros tichorhinus et Cervus lavandulus (D. Oehlert, 1882).



UP7-20-06 Motif du Mammouth et du Cheval sur la grotte ornée de Saulge (représentation d'après motif pariétal du panneau principal de la grotte)

Sur la commune de Saulges, la grotte Mayenne-Sciences présente un grand intérêt archéologique. Elle constitue avec la grotte ornée de Gouy en Seine - Maritime (P. et Y. Martin, 1984) les témoins les plus septentrionaux de la peinture rupestre préhistorique en France. Découvertes en 1967 par la section spéléologique de l'association Mayenne-Sciences, les peintures de La Dérouine ont été décrites par R. Bouillon (1967 et 1984). Les animaux représentés sont des chevaux, un mammouth et un bison. Le graphisme s'apparenterait aux styles II, III et IV de M. Leroi-Gourhan (1971), laissant une fourchette d'âge possible du Gravétien au Magdalénien (-25 000 à -8 000 ans B.C. environ), avec une plus grande probabilité pour un âge ancien : proto-solutréen à solutéen.

A l'époque historique, Saulges fut une importante nécropole mérovingienne (R. Diehl et R. Boissel, 1959). En 1958,59 sarcophages y étaient inventoriés, sur une distance de plus de 300 m.»

Des crêtes et vallons secondaires qui marquent la direction armoricaine

Les vallons secondaires sont moins encaissés et semblent amplifier les ondulations de la pénéplaine. Ils suivent quant à eux majoritairement la direction armoricaine NO-SE, relayée sur l'horizon par les crêtes boisées marquantes qui encadrent l'unité. Leurs coteaux doux les rendent moins perceptibles dans le paysage que les vallées principales mais leur occupation du sol spécifique (bocage) les distinguent particulièrement.



UP7-20-07 Des vallons secondaires qui amplifient les ondulations du relief de la pénéplaine et marquent la direction armoricaine (Vaiges)

2.2 Une richesse des roches exploitées qui marque le paysage

Des roches qui donnent leurs couleurs aux constructions

Les grès roux, localement appelés roussard, présents dans la frange est de l'unité et les tuiles plates rappellent sans aucun doute l'architecture de la champagne Sarthois toute proche. En revanche, la mise en œuvre des calcaires primaires aux teintes bleutées tranche clairement des calcaires plus jaunes du bassin parisien que l'on retrouve autour de la vallée de la Vègre et plus communément dans la champagne sarthoise. Les enduits et joints ocre jaunes redonnent des teintes chaudes particulièrement lisibles dans le paysage.



UP7-20-08-Une architecture qui rappelle la champagne sarthoise voisine: grès roussard en encadrement de fenêtre et tuile plate (Poillé-sur-Vègre)

Plus à l'ouest, on retrouve grès, schistes et granites dans les murs et l'ardoise devient majoritairement présente dans les constructions. La transition dans les couleurs de l'architecture marque ainsi la transition géologique entre Massif Armoricain et

Bassin Parisien.



UP7-20-09- Un bâti avec des murs de granit et des toits d'ardoise qui renvoie à l'identité mayennaise (Saint-Pierre-sur-Erve)

Des roches exploitées et des carrières qui marquent le paysage



Si les nombreux anciens fours à chaux sont encore présents dans le paysage, la richesse géologique est aujourd'hui fortement exploitée dans d'importantes carrières dont on discerne le plus souvent les infrastructures (tapis, cribles et concasseurs) ou les stocks coniques de matériaux.

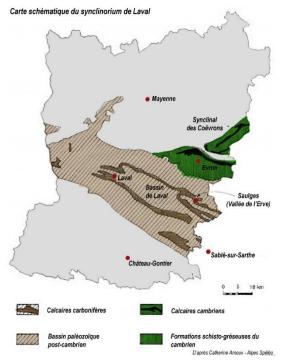
UP7-20-10 Tour massive d'un ancien four à chaux (Saint-Pierre-sur-Erve)



UP7-20-11 Des infrastructures liées aux carrières qui constituent des repères dans le paysage (Vaiges)

Unites paysageres des vallees du pays de Laval, de l'agglomeration lavalloise et du Bas-Maine.

Source: LE GALL J., VERNHET Y., LACQUEMENT F., GAUQUELIN J.-L., ROBERT A., COCHERIE A., NAVEAU J (2011) – Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Laval (319). Orléans: BRGM, 261 p. Carte géologique par Le Gall J., Gigot P., Savaton P., Lacquement F., Poprawsky Y., Vernhet Y. (2011).



UP05-20-C3 Carte schématique du synclinorium de Laval illustrant l'alternance des secteurs calcaires et schisto-gréseux (source Catherine Arnoux – Alpes Spéléo)

Durant le siècle dernier, de très nombreuses exploitations artisanales, ouvertes pour certaines depuis la moitié du XIXe siècle, ont fonctionné pour alimenter la région en matériaux divers. Les principaux matériaux exploités étaient les suivants:

- les grès pour les matériaux d'empierrement et les moellons : outre les carrières de La Croixille exploitant la Formation de La Lande-Murée (la Moutonnière, les Haies-Morin, la Petite-Bournie, Permoine, Princé), les grandes carrières étaient toutes implantées dans la Formation du Grès armoricain (Petit-Thuré dans le bois de Chatenay au Sud de Juvigné; Maillé près de Bourgon; la Boisardière à Chailland; Camp-Français, rive gauche de la Mayenne);



UP05-20-03 Front de taille de l'ancienne exploitation de grès du Petit-Thuré (Juvigné)

- **le granite** pour les pierres de taille : les grandes exploitations étaient toutes situées sur les deux rives de la Mayenne, dans le secteur de Rochefort. Elles ont servi, en particulier, à la construction des principaux ponts sur la Mayenne ;



UP05-20-04 Horizon boisé ponctué par les concasseurs de l'exploitation des rhyolites, roche volcanique recherchée pour les granulats et empierrement (Entrammes)

- le calcaire pour la chaux et pour la marbrerie : à l'apogée de son exploitation en 1872, le département de la Mayenne comptait 245 fours produisant de la chaux. À partir de 1875, et surtout dans la période comprise entre 1885 et 1890, la pratique du chaulage des terres diminuant, la plupart des fours s'éteignirent, entraînant le déclin de l'extraction du charbon qui alimentait la majorité de ces fours (Musset, 1917). Les principales carrières exploitant les calcaires dévoniens et carbonifères étaient très nombreuses. Celles ouvertes dans la Formation de Saint-Céneré étaient situées à Saint-Jean-sur-Mayenne, à Saint-Germain-le-Fouilloux (la Roussière, 1912), à Saint-Roch (la Jaslerie) et à La Baconnière (la Poupardière). Les plus grandes exploitations de calcaire carbonifère étaient localisées à Louverné (les Aumônes, les Gravus), à Changé (Saint-Roch, Rochefort, la Coudre), à Saint-Berthevin (le Petit-Beauchêne, les Guélinières, la Perche), à Saint-Ouën-des-Toits (la Viosne, la Folie), à Bourgneuf-la-Forêt (les Brosses), à Bourgon (le Petit Meslard, la Clairie, le Logis, le Haut Feil, Boisbel, la Fleurardière) et à Saint-Pierre-la-Cour (l'Euche, Feux-Vilaine);



UP05-20-05 Ancien four à chaux de Parné-sur-Roc



UP05-20-06 Exploitation des calcaires carbonifères, calcaires à chaux, pour la cimenterie du groupe Lafarge (Saint-Pierre-La-Cour,

- l'industrie marbrière s'implanta à Laval après l'ouverture de la première carrière à Saint-Berthevin dès 1647. On y exploitait des calcaires marbres jaspés de rouge, de blanc et de gris ardoise, baptisés « rouge de Laval » et « noir de Laval »;
- les filons de **dolérites** pour l'empierrement : comme le granite, les principales exploitations se situaient, au Nord de Rochefort, en bordure de la Mayenne tant en rive gauche (le Plessis) qu'en rive droite (la Nourrière) ;
- l'argile pour la fabrication de briques à l'image de la Briqueterie à l'Ouest de La Baconnière qui tirait sa matière première des altérites développées à partir des siltites et argilites de la Formation du Val; et que l'on retrouve aussi dans les encadrements des ouvertures en modénatures



UP05-20-07 architecture industrielle caractéristique des briqueteries (La-Bazouge-de-Chemeré)

- **le sable** pour la construction, tiré soit des arènes granitiques, soit des alluvions et terrasses de la Mayenne telle l'ancienne sablière dite du « Vatican » qui exploitait une basse terrasse de la Mayenne à Changé (carrière transformée en plan d'eau) ;
- **les volcanites acides** (ignimbrites) pour la confection des parois réfractaires des fours (exemple de l'ancienne carrière, dite de «la Brique», à l'Est de Changé).

2.3 Un plateau cultivé ouvert ponctué de boisements

Une mosaïque de grandes cultures

Les grandes cultures céréalières (principalement du blé et de l'orge), maïsiculture et cultures de colza dominent sur la pénéplaine calcaire. Cette diversité de cultures s'organise dans une mosaïque de grands champs (de 5 à 10 ha) alternant les motifs au gré du rythme des saisons (labours, floraison des colzas, pousse des verts tendres des blés aux jaunes des moissons, écrans verts sombre des maïs...) et des rotations de cultures sur les parcelles d'une année sur l'autre. Elle souligne les amples ondulations du relief et ouvrent de larges panorama sur le paysage.



UP7-20-12-Un paysage ouvert de grandes cultures qui se colore au rythme des saisons (Meslay-du-Maine)

Des petits boisements qui ponctuent le plateau et des forêts qui marquent l'horizon

La présence de petits boisements sur le plateau cultivé ouvert contribue à animer les vues sur ce paysage ouvert presque sans repères. Ces boisements constituent des repères visuels relayant en second plan les crêtes boisées qui marquent les horizons avec au nord les crêtes du Bois des Vallons et les forêts de Grande et de Petite Charnie et au sud les forêts de Bellebranche et Bois de Bergault. Ces boisements accompagnent en général un important patrimoine de châteaux et l'ancienne abbaye cistercienne de Bellebranche qui se distinguent souvent à peine dans la lisière boisée.



UP7-20-13 Des boisements qui referment ponctuellement le paysage et qui accompagnent des éléments majeurs du patrimoine : ancienne abbaye de Bellebranche et la forêt éponyme (Saint-Loup-du-Dorat)



Des reliquats de bocage qui donnent parfois une impression de grand parc

En bordure de plateau, ou à l'appui des boisements, quelques haies bocagères, des lignes d'arbres de haut jet ou des chênes isolés rappellent la présence d'une ancienne trame bocagère. Comme le montre le volet des dynamiques paysagères et les descriptions de l'atlas des paysages de Mayenne de 2002 (où le bocage était encore cité comme structurant y compris sur le plateau), les haies bocagères sont en importante régression. Il en résulte un paysage de grandes cultures alternant avec des prairies sur les franges du plateau ponctué de bosquets ou d'arbres isolés donnant parfois une impression de parc paysager rural à l'anglaise.



UP-7-20-14 Un bocage dont il ne reste que les arbres, qui donnent une ambiance de parc paysager rural à l'anglaise (Vaiges)

2.4 Des vallons bocagers ou accompagnés de landes et boisements calcaires

Une trame bocagère qui structure les pentes et les fonds de vallée

La trame bocagère est très présente dans les vallons secondaires et les vallées principales. Ainsi sur les pentes les plus douces, les haies épaisses sur talus soulignent les courbes de niveau et bordent les chemins creux qui relient le plateau aux fonds de vallée. Cette présence encore forte de la trame de haies dans les vallées crée un véritable contraste entre les paysages ouverts de la pénéplaine et les ambiances plus fermées de la vallée. Les haies de chênes, merisier et parfois quelques ormes, au houppier remonté, sur les haies du revers de plateau et des coteaux doux laissent place aux lignes de saules et aulnes dans les fonds de vallée humides et dans les ripisylves.



UP-7-20-15 Un bocage encore dense qui structure les pentes douces de la vallée de la Vaige, duquel émerge le clocher de la Cropte (Saint-Denis-du-Maine)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources:

- Bien construire entre Sèvre et Maine CAUE 85 2015
- Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval 2014

Structure paysagère régionale dominante (fexte cliquable vers : http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologique. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer.



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

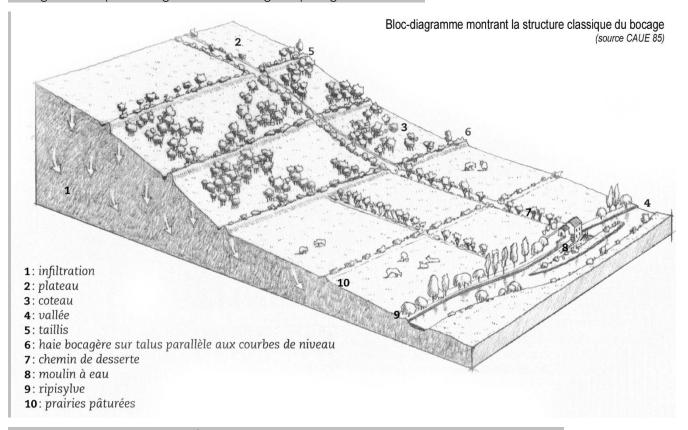
La haie, un régulateur climatique :

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brise-vent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus, une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus, la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.



PSPboc-02 Bloc-diagramme synthétique montrant la structure classique du bocage (source CAUE 85)

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freinent l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus, les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

La haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs, souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevir (Chaillé-les-Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagement des territoires ruraux :

• Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)



- Les contrats de paysages ruraux en Vendée Diaporama de présentation du programme CPR Conseil Général, CAUE,
 Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage CAUE 44 2013
- L'agroforesterie Mission Bocage -2012
- Comment valoriser son bois ?– Mission Bocage 2012
- Le plessage CAUE 72 –
- La densité par la qualité CAUE et DDT de Mayenne 2015

Des boisements et peupleraies qui ferment le paysage des vallées

Très présents sur les coteaux les plus pentus des vallées, les boisements tendent à fermer l'espace visuel des vallées tout en adoucissant leur topographie naturelle. Ces boisements de coteaux sont parfois appuyés de petites plantations de conifères qui se distinguent particulièrement dans le paysage par leur silhouette graphique et leur teinte sombre.



UP-7-20-16 Des boisements à l'appui des coteaux les plus abrupts, avec des plantations de conifères qui se distinguent particulièrement sur l'horizon (Thorigné-en-Charnie)

De même, les plantations de peupliers dans les fonds de vallée et parfois même en remontant sur les coteaux doux referment le paysage dans l'axe de la vallée. Ces peupleraies constituent même des écrans végétaux qui masquent les coteaux et interrompent les vues sur la pénéplaine.



UP-7-20-17 Rideau de peuplier fermant l'espace de la vallée de la Vègre (Avessé)

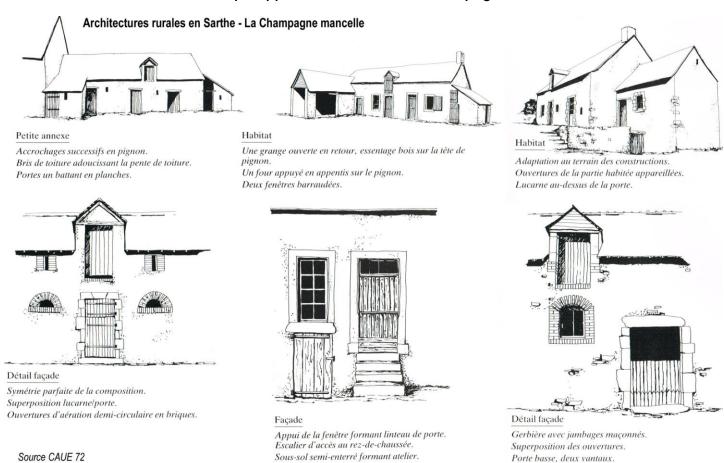
La vallée de l'Erve est marquée par la présence d'une flore calcicole et aérothermique : le buis et les genévriers y poussent spontanément sur les plateaux et falaises calcaires carbonifère, donnant des accents plus méridionaux aux paysages de ces secteurs.



UP7-20-18 Une végétation calcicole qui donne au paysage des accents méridionaux (Thorigné-en-Charnie)

2.5 Un bâti de qualité discrètement implanté dans la végétation

Un bâti traditionnel riche, discret et qui rappelle l'architecture des champagnes sarthoises



UP7-20-19 Des éléments architecturaux caractéristiques de la champagne sarthoise que l'on retrouve dans l'est du Bas-Maine (source CAUE 72)

L'architecture de roussard et de tuiles plates ou à écaille très présente surtout sur l'est de l'unité rappelle la champagne sarthoise toute proche. Si plus à l'ouest, on retrouve majoritairement, grès schistes et granits avec des toitures d'ardoises, le bâti rural est



Porte basse, deux vantaux.

toujours aussi imposant. La richesse agricole de cette région se traduit non seulement dans les importants châteaux et leur grand parc comme celui de Thévalles et son moulin sur l'Erve, mais aussi dans les logis (du XVème au XVIIème) imposants adossés de granges massives. Ces terres anciennes de polyculture élevage ainsi que de cultures de plantes pour les tissages (lin, chanvre) constituaient un terroir riche.



UP7-20-20 Un riche patrimoine architectural qui participe à la mise en scène de la vallée de l'Erve (Chémeré-le-Roi)



UP7-20-21 D'anciennes fermes avec un logis imposant et des dépendances massives qui témoignent de la richesse de ce terroir agricole (Saint-Pierre-sur-Erve)

Au XIXème, beaucoup de grands propriétaires fonciers, abandonnant leurs fonctions officielles pour ne pas servir "l'usurpateur" Louis-Philippe, vinrent s'installer sur leurs domaines, souvent de plusieurs centaines d'hectares. Ils organisèrent leur domaine avec de véritables fermes modèles, souvent en métayage, reconnaissables à leur architecture homogène, façades symétriques avec des encadrements en briques. Les dépendances, souvent symétriques elles aussi, sont implantées en U et délimitent une cour exposée au sud. Ces propriétaires s'employèrent à mettre leurs terres en valeur par des travaux de drainage, d'amendement et de reconstruction de bâtiments, suivant les développements des sciences agronomiques se développant à l'époque.



UP7-20-22 Des fermes modèles, à la symétrie caractéristique, qui contribuent à valoriser ces terres agricoles au XIXème (Arquenay)

A l'abri des vents du plateau et proche de l'eau, le bâti rural s'implante à l'appui des masses boisées et de la trame bocagère des vallées. Il est donc très discret et il se découvre bien souvent au dernier moment dans le paysage. Cette trame boisée, qui enchâsse le bâti, est bien souvent complétée par des vergers extensifs qui prolongent les jardins assurant les transitions entre le logis et les cultures. L'ensemble de la cour et des jardins est par ailleurs ceint d'un clos de murs caractéristique sur cette unité.



UP7-20-23 Un bâti rural discret dans la trame bocagère des vallons ou en lisière de boisements (Bazougers)

Des bourgs qui marquent la charnière entre plateau et vallées





UP7-20-24 Une implantation des bourgs à la charnière du plateau et de la vallée qui s'articulent autour de l'eau (Avessé)

Implantés majoritairement sur la pénéplaine, sur les principaux axes viaires est-ouest, les bourgs constituent des points de repères marquants dans le paysage émergeant de la frange bocagère du plateau et dominant les vallées. Leur clocher, à toiture en bâtière caractéristique (comme à Saint-Pierre-sur-Erve), domine le cœur de bourg souvent très compact où le registre de murs du bâti rural est décliné le long des voies, voir dessine de façon très nette la limite urbanisée du bourg.



UP7-20-24A Des registres de murs et de clos qui composent des limites nettes autour du bâti et des bourgs (Bouessay)

Valorisant le caractère patrimonial de leur bourg, plusieurs communes du Bas-Mainese sont dotées du label « petite cité de caractère » et investissent sur l'aménagement de l'espace public. Ces bourgs bordent souvent un plan d'eau aménagé en général en base de loisirs qui constituent le point de départ de nombreux itinéraires de randonnée.



UP7-20-25 Des villages qui valorisent leur caractère patrimonial au travers du label « petite cité de caractère » (Saint-Pierre-sur-Erve)

Un bâti agricole contemporain de qualité marqué par l'effet des labels et des filières d'élevage

Si le dynamisme agricole se lit très bien dans la structure végétale du paysage (grandes cultures, prairies, pâtures d'élevage), il se traduit plus fortement par d'importants bâtiments d'élevage en extension des sièges d'exploitation. Le bâti traditionnel présentant déjà des volumes importants, ces extensions s'intègrent relativement bien d'autant qu'elles profitent aussi de la trame arborée qui accompagnent la ferme.



UP7-20-26 Un bâti d'exploitation qui reste dans la volumétrie, les couleurs et le type d'implantation du bâti ancien tout en jouant avec la végétation (Saint-Denis-du-Maine)

L'organisation en filières de production (notamment laitière et volaillère) induit pour les agriculteurs de suivre des cahiers des charges de production qui intègrent des préconisations en matière d'aménagement des bâtiments et des espaces extérieurs (notamment parcours des animaux). Ainsi, pour le label des poulets de Loué, les bâtiments d'élevage sont conçus et aménagés sur un modèle commun: les bâtiments sont ouverts sur un espace extérieur d'au moins $2m^2$ par animal appelé parcours. Ces derniers sont composés de prairies, de haies et d'arbres, abris naturels recherchés par les volailles craignant le soleil de l'été et les pluies de l'automne. Basées sur un principe d'autosuffisance (production de grain et paille pour les volailles), ces exploitations constituent un motif paysager identitaire rayonnant très largement autour de Loué.



UP7-20-27 Un bâti agricole d'élevage qui s'intègre dans la trame arborée liée au cahier des charges de labellisation (Saint-Pierre-sur-Erve)

2.6 Un paysage traversé...

Suivant les directions imposées par la topographie et les liaisons entre les principales agglomérations les plus proches (Laval, Sablésur-Sarthe et le Mans), les axes viaires principaux se déclinent suivant la direction NO/SE. Les anciennes nationales (D21 et D57) se distinguent par leur rectitude et leur large gabarit qui s'impose sur les traversées de bourgs. Seuls les bourgs proches de ces axes présentent des développements urbains plus importants (zones d'activités et quartiers pavillonnaires).



UP7-20-28 Un paysage de rue au gabarit surdimensionné sur les anciennes nationales traversant les bourgs (Meslay-du-Maine)

A ces axes s'ajoutent l'autoroute A81 et la ligne ferroviaire grande vitesse en construction qui constituent des éléments de rupture dans le paysage. Ces voies font l'objet d'un développement spécifique dans la partie dynamique d'évolution des paysages.



UP7-20-29 La ligne ferroviaire grande vitesse, une rupture physique qui s'impose dans le paysage (Auvers-le-Hamont)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine:

Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés



- Patrimoine naturel sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5
- Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- <u>l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture</u>
- <u>les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture</u>

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html

3. Les sous-unités paysagères du Bas-Maine

Cette unité paysagère qui se caractérise par une pénéplaine cultivée ouverte ponctuée de boisements et des vallons bocagers trouve des variations dans l'incision des vallées, l'ouverture du bocage et l'influence architecturale. L'ensemble de ces critères permet de distinguer deux sous-unités paysagères :

- Le bocage semi-ouvert du Maine
- Le plateau bocager entre Erve et Vègre

Lien vers la carte de l'unité et des sous-unités paysagères du Bas-Maine.

3.1 Le bocage semi-ouvert du Maine



UP7-31-01 Un paysage de pénéplaine cultivée animée par les restes d'une trame bocagère

Sur les hauteurs, c'est l'impression de plaine qui domine et est amplifiée par l'ouverture du bocage (grandes cultures) qui n'arrête pas les vues. Les petites vallées de cette sous-unité infléchissent plus amplement la pénéplaine qu'elle ne l'incise profondément. Le réseau bocager des vallées persiste donc plus sur le plateau sous forme de lignes d'arbres ou d'arbres isolés ponctuant les cultures et les prairies. Peu de boisements sont présents sur le plateau en dehors de ceux marquant la limite sud de l'unité (Bois de Bergault, forêt de Bellebranche).



UP7-31-02 Une pression urbaine qui se lit principalement sur les franges urbaines des bourgs proches des grands axes



Les bourgs implantés à la croisée des vallons et des anciennes nationales présentent des développements urbains plus importants, notamment à l'ouest à proximité de l'agglomération lavalloise. L'identité architecturale est clairement mayennaise et la présence de domaines d'élevages de chevaux ainsi que de l'hippodrome de trot de Meslay-du-Maine renvoie à la tradition équestre marquée du département. Les villages patrimoniaux sont en général accompagnés de plans d'eau aménagés en base de loisirs comme à Saint-Denis-du-Maine ou Vaiges.





UP7-31-03 Une identité équestre qui marque le territoire : l'hippodrome de Meslay-du-Maine



UP7-31-04 Un bourg alliant richesse patrimoniale et équipements touristiques et de loisirs (Saint-Denis-du-Maine)

3.2 Le plateau bocager entre Erve et Vègre



UP7-32-01 Un paysage de plateau cultivé ouvert (Chémeré-le-Roi)

Ce plateau quasi plan est fortement incisé par les vallées marquées de la Vègre et de l'Erve orientées nord. Leurs méandres donnent à leur approche une impression de reliefs collinaires. Cette sous-unité marque l'interface entre le massif armoricain (marqués par de petites crêtes NW/SE, ou les calcaires primaires comme au canyon de Saulges) et les calcaires du bassin parisien.



UP7-32-02 Des vallons qui donnent ponctuellement des ambiances plus collinaires soulignées par un bocage encore structuré et dominé par le clocher en bâtière des bourgs (Thorigné-en-Charnie)

La pénéplaine cultivée offre un paysage très ouvert légèrement ondulé et ponctué de nombreux boisements qui créent des relais visuels dans le paysage et accompagnent le bâti patrimonial. Ces ambiances rappellent les paysages de la champagne ondulée sarthoise toute proche. Dans les vallées, le bocage reste encore relativement dense et « habille » les sièges d'exploitations marqués par une présence plus importante de l'élevage avicole.



UP7-32-03 Des boisements qui ourlent les vallées, sur lesquels s'adosse un riche patrimoine bâti (Saulges)

Cette sous-unité présente un riche patrimoine rural et les bourgs au caractère très patrimonial s'organisent sur les vallées de l'Erve et de la Vègre. La vallée de l'Erve avec ses sites naturels remarquables (Canyon de Saulges), ses grottes où les premières populations préhistoriques se sont implantées, son patrimoine historique (gués, ponts, moulins, châteaux, oratoire de St Cénéré...) fait l'objet de nombreuses protections (Natura 2000, site classé) qui témoignent de la reconnaissance du caractère exceptionnel de ses paysages. De fait, la vallée de l'Erve constitue un axe attractif de découverte touristique majeur du territoire.



UP7-32-04 La vallée de l'Erve, une vallée protégée au patrimoine naturel et historique remarquable (Saulges)

4. Les dynamiques paysagères

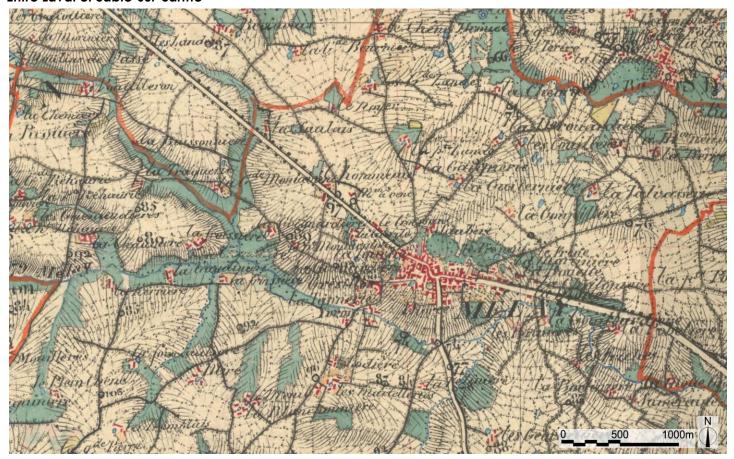
Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Meslaydu-Maine

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Entre Laval et Sablé-sur-Sarthe



UP07-04-ETAT MAJOR: Meslay-du-Maine - Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1:40000)

Les premières implantations dans le secteur de Meslay-du-Maine prennent position sur la rive gauche du ruisseau de Vassé. Autour de son château et son église, la ville se développe progressivement sur une orientation est-ouest, à l'alignement de la route royale reliant Laval à Sablé-sur-Sarthe. Les nombreux petits boisements du secteur accompagnent alors la limite nord de la ville et les vallées situées à l'ouest.

Une ouverture importante des paysages agricoles

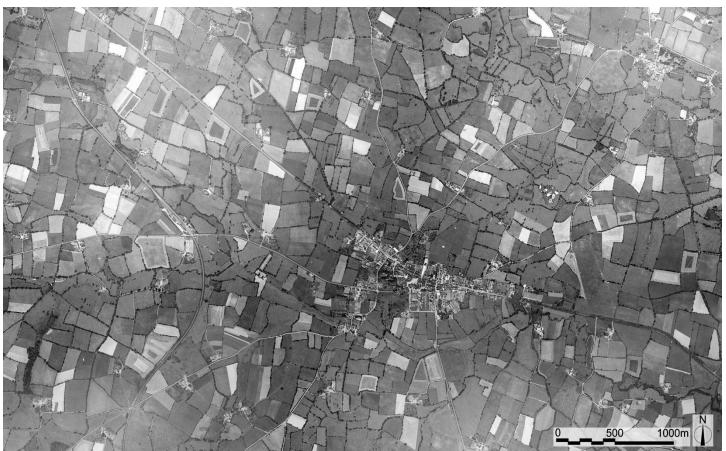


La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 pour le secteur de Meslay-du-Maine montre les évolutions profondes qui ont impacté les paysages ruraux. Le parcellaire a ainsi connu des dynamiques de simplification de son maillage à partir de regroupements répondant aux attentes de l'intensification de l'activité agricole. Il s'agit ici davantage d'un rassemblement de parcelles déjà existantes que d'un remembrement global qui se traduit souvent par une géométrie très quadrillée du parcellaire. En effet, ici les limites parcellaires ont conservé certaines caractéristiques qui participent à qualifier le paysage, en étant découpées selon les légers mouvements de relief et notamment la proximité des cours d'eau. Les vallées et micro-vallées servent ainsi souvent de point d'appui à ce découpage.

Conséquence directe de l'évolution du parcellaire liée aux dynamiques d'intensification de l'activité agricole et au développement des cultures céréalières, le réseau bocager a diminué. Le maillage, certes réduit mais homogène, encore visible en 1958 disparait progressivement. Les paysages ruraux se caractérisent de plus en plus désormais par leur ouverture (vastes parcelles agricoles non cloisonnées). Très présents autour du bourg de Meslay-du-Maine, les vergers traditionnels s'effacent également au gré du développement urbain.

La mutation des paysages ruraux se définit également par la présence grandissante d'un bâti agricole au volume imposant, dont la perception est accentuée par l'ouverture du paysage. L'impact visuel de ces bâtiments diffère selon leurs implantations, les volumes, la nature et la couleur des matériaux utilisés, ainsi que selon la présence ou non d'une structure végétale à proximité.

Le dynamisme de l'activité agricole se matérialise par ailleurs à travers le développement de l'élevage bovin et avicole avec notamment l'élevage label ou de filière (Loué Bel) qui conditionnent l'architecture mais aussi et surtout les trames végétales associées.



UP07-03-ORTHO_1958 – Meslay-du-Maine – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP07-40-XXX – La déstructuration du linéaire bocager contribue à ouvrir les paysages agricoles (Meslay-du-Maine – 2015)



UP07-02-ORTHO_Meslay-du-Maine - Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)



UP07-40-XXX – L'aménagement végétal aux abords des bâtiments avicoles est souvent le témoignage d'un accompagnement labellisé de l'activité (2013)



UP07-40-XXX – Modèle d'accompagnement paysager des bâtiments d'élevage (Auvers-le-Hamon - 2015)

Une densification végétale au niveau des vallées et aux abords des plans d'eau



UP07-40-XXX – Les secteurs de vallée se ferment, conséquence d'une densification végétale progressive (Avessé - 2015)



UP07-40-XXX –Sud de Saulges : Aux abords de l'Erve, l'enfrichement progressif et le développement des peupleraies ferment le paysage de la vallée (2013)

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013, si elle montre une tendance à l'ouverture des paysages agricoles, permet par ailleurs de constater une fermeture progressive des paysages de vallée. En effet, la densification du couvert végétal aux abords des cours d'eau (notamment le ruisseau de Vassé), ou des plans d'eau au nord (secteur de la Colombière) contribue progressivement à limiter leur visibilité et leur accessibilité.

Aux abords de l'Evre, la mutation de l'occupation des sols conduit également à une fermeture progressive des paysages de la vallée. Au sud de Saulges notamment, certains connaissent un enfrichement progressif ainsi qu'un développement des peupleraies. La fermeture des coteaux par des boisements (notamment par des résineux) confère par ailleurs à cette vallée un aspect sombre et fermé.

Un épaississement relativement homogène de la ville

Le bourg de Meslay-du-Maine, organisé historiquement sur le modèle du village-rue, a connu une extension très soutenue visible dans la comparaison des orthophoto de 1958 et 2013. Cette évolution a contribué à épaissir l'espace urbanisé sur toutes les franges de la ville, contribuant progressivement à revisiter la formation urbaine traditionnelle. Le développement des axes de contournement à l'est de la ville en vue de desservir les zones d'activités témoigne de ces évolutions. Ces mêmes évolutions sont par ailleurs à l'origine de la disparition des vergers traditionnels qui occupaient encore en 1958 les franges de la ville.

Si la frange nord de la ville est davantage concernée par le développement de l'urbanisation à vocation économique, la partie sud a essentiellement connu un développement en lien avec l'habitat. Ainsi, l'extension méridionale est concernée par la prolifération d'un modèle pavillonnaire qui tend à repousser toujours plus les limites de la ville. La diffusion de ce modèle architectural reproductible contribue à homogénéiser les paysages de frange urbaine.



UP07-40-XXX – L'extension de la Meslay-du-Maine s'effectue principalement sous forme pavillonnaire (Meslay-du-Maine – 2015)

Ces évolutions sont par ailleurs perceptibles sur l'ensemble de l'unité paysagère. Ainsi, l'aménagement récent du contournement sud du bourg de Vaiges a encouragé la réalisation de nouveaux lotissements résidentiels sur la frange est de l'espace urbanisé. Ces aménagements récents ont ainsi contribué à perturber la lisibilité de la transition entre ville et campagne à travers la prolifération d'un modèle pavillonnaire particulièrement peu dense.



UP07-40-XXX – Au nord du bourg de Saint-Meslay-du-Maine, le développement résidentiel investit les paysages de frange urbaine (Meslay-du-Maine – 2015)



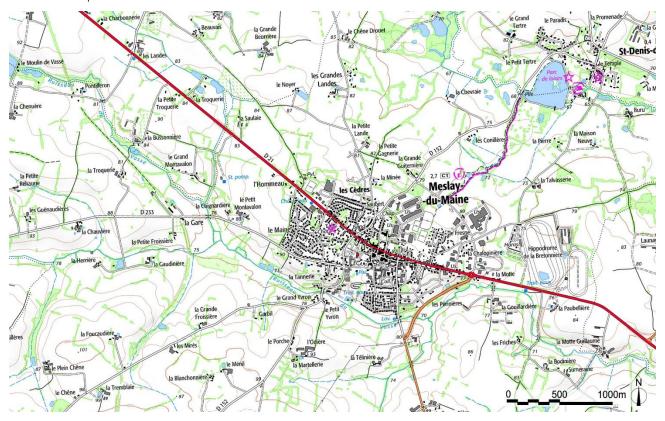
UP07-40-XXX – Les extensions au sud-est de Vaiges perturbent la lisibilité de la transition entre ville et campagne (Vaiges – 2015)



UP07-40-XXX – La création de l'axe de contournement de Vaiges et la création d'un giratoire aux portes orientales de la ville a encouragé le développement des extensions résidentielles sur ce secteur (2013)

Les bâtiments d'activités étendent la ville vers le nord

La partie nord de Mesnay-du-Maine a connu un développement particulièrement important d'une urbanisation en lien avec les activités économiques. La partie nord-est du bourg notamment a été l'objet d'une implantation assez soutenue de bâtiments d'activités qui ont contribué à repousser les limites de la ville. Ces extensions ont été accompagnés d'un développement des réseaux avec l'aménagement d'un réseau viaire qui à terme pourrait s'affirmer et se prolonger comme axe de contournement septentrional de la ville. Le développement de ces nouvelles entités a par ailleurs tendance à favoriser l'enclavement de terrains au sein de l'espace urbanisé.



UP07-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Meslay-du-Maine -(SCAN 25)



UP07-40-XXX – Le développement des zones d'activités contribue à dessiner les paysages des franges de la partie nord de la ville (Meslay-du-Maine – 2015)

Cette diffusion de l'urbanisation à vocation économique au nord de la ville contribue progressivement à modifier le paysage des franges avec une présence accentuée des bâtiments d'activités composant le paysage, ce qui pose de nouveaux enjeux relatifs à leur intégration paysagère.

Le développement d'équipements structurants



UP07-40-XXX – L'hippodrome de Meslay-du-Maine constitue un élément paysager imposant avec notamment l'aménagement des bâtiments (gradins) dédiés à l'accueil du public (Meslay-du-Maine – 2015)

Le secteur de Meslay-du-Maine a par ailleurs connu l'arrivée d'équipements spécifiques qui contribuent à modifier le paysage. Ainsi, à l'entrée est de la ville, l'hippodrome de la Bretonnière est installée depuis 1934. En 1993, l'hippodrome de Meslay-du-Maine a été agrandi puis une piste en mâchefer de 1 600 mètres a vu le jour, mais également un centre d'entraînement et 100 boxes. En 2001, des tribunes ont été érigées qui peuvent accueillir 1200 personnes. Si les pistes en elles-mêmes ne représentent pas automatiquement des objets marquants dans le paysage, l'ensemble des éléments d'accompagnement qui sont aménagés (tribunes, box...) deviennent des nouveaux repères perceptibles depuis l'entrée est de ville.

Au nord-est de Meslay-du-Maine, à proximité du bourg de Saint-Denis-du-Maine, la base de loisirs de la Chesnaie s'est développée aux abords du plan d'eau. Aujourd'hui, de nombreux équipements nouveaux viennent s'appuyer sur le plan d'eau de 11 hectares : espace nautique, sentiers pédestres, aire de jeux. Par ailleurs, l'aménagement d'un camping et l'installation de mobil home contribue à miter les abords du plan d'eau.

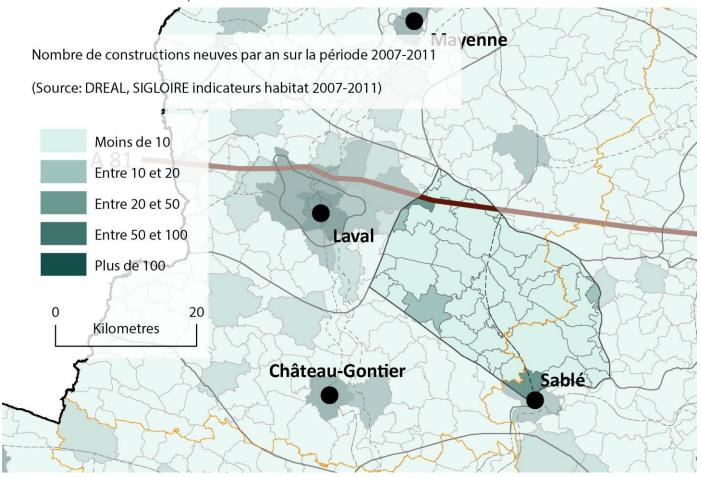


UP07-40-XXX – Une base de loisirs s'est développée autour du plan de Buru entre Meslay-du-Maine et Saint-Denis-du-Maine (Saint-Denis-du-Maine – 2015)



UP07-40-XXX – Un site d'hébergement de plein air s'est installé aux abords du plan d'eau de Buru (Saint-Denis-du-Maine – 2015)

4.2 L'influence du pôle lavallois



UP07-40-DYN Si les dynamiques constructives restent assez limitées sur l'unité, les extensions récentes ont été plus importantes à proximité de l'agglomération lavalloise (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

En dehors du petit pôle de Meslay-de-Maine et de Vaiges, tous deux situés sur les anciens axes structurants, les dynamiques constructives connues sur l'unité du Bas Maine restent globalement assez limitées. Il en découle par ailleurs une assez bonne préservation des silhouettes traditionnelles des bourgs pour lesquels la transition entre ville et campagne est toujours visible. Les exemples de Saint-Denis-d'Orques et de Saulges entrent dans ce cadre. Il faut tout de même relever l'évolution progressive des petits bourgs situés à proximité de l'agglomération lavalloise (Bazougers, Soulgé-sur-Ouette) qui connaissent une certaine diffusion de l'urbanisation.

« Avec le déclin et la disparition progressive des activités présentes au 19ème siècle, le pays de l'Erve n'a connu que de faibles mutations depuis les années 50. Seules quelques agglomérations situées sur les principaux axes de circulation ont vu leur population et leurs surfaces urbanisées augmenter: Meslay du Maine, Grez en Bouëre, Saint Loup du Dorat. Dans ce contexte de faible urbanisation, les problèmes d'intégration visuelle du bâti contemporain (habitat, zone d'activités...) n'en demeurent pas moins identiques aux autres unités paysagères et les difficultés rencontrées résultent souvent d'une mauvaise estimation des logiques de site, d'implantation et d'orientation du bâti, des logiques d'environnement et d'accompagnement végétal ». (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)

4.3 Les nouvelles infrastructures et leurs conséquences

L'unité paysagère du Bas Maine connaît par ailleurs des dynamiques importantes en termes de développement des infrastructures de déplacement. L'autoroute A81 tout d'abord, ouverte en 1980, traverse l'unité d'est en ouest pour relier les pôles voisins de Laval et Le Mans. Cette infrastructure, si elle n'est pas automatiquement prégnante dans le cadre des paysages horizontaux, constitue de par son emprise au sol et sa linéarité une rupture physique. La seule sortie autoroutière de l'unité paysagère est située à Vaiges où les acteurs locaux ont encouragé le développement d'une zone d'activités signalée par de grands cônes rouges très



visibles depuis l'autoroute et les espaces environnants. Aujourd'hui, l'intégralité de la zone n'est pas occupée et laisse des espaces aménagés vierges.

Par ailleurs, le développement des axes de contournement (exemple de Vaiges) et l'aménagement de l'axe autoroutier contribuent à atténuer le potentiel d'attractivité de certains axes, et notamment la RD 57, dont les signes d'une certaines perte de dynamisme sont visibles par la multiplication des anciens bâtiments d'activités aujourd'hui inactifs.



UP07-40-XXX – Au sein des paysages relativement horizontaux des plateaux, l'axe autoroutier est peu visible, mais son aménagement contribue à éclater le maillage bocager (Saint-Denis-d'Orque – 2015)



UP07-40-XXX – Au nord de Vaiges, une zone d'activités a été aménagée aux abords de l'autoroute A81. Elle est signalée par de grands cônes de couleur rouge très visibles depuis l'autoroute (Vaiges – 2015)

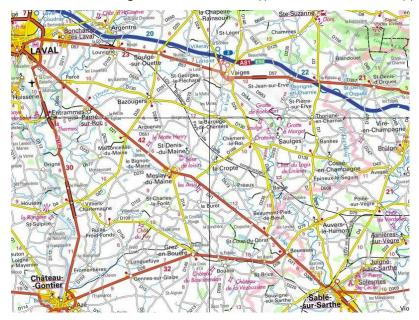


UP07-40-XXX – Un parc d'activités de 27 hectares a été aménagé aux abords de l'A81 (2013)



UP07-40-XXX – Avec le développement de l'autoroute A81, la perte de dynamisme économique et d'attractivité de la RD 57 est visible avec l'augmentation de bâtiments inoccupés (Saint-Jean-sur-Erve – 2015)

Le développement des infrastructures sur l'unité paysagère se matérialise également par l'aménagement de la LGV qui là encore traverse l'unité paysagère dans un sens sud-est / nord-ouest, en situation quasi-parallèle de la RD 21, axe reliant Laval à Sablé-sur-Sarthe. Les conséquences paysagères de cette nouvelle infrastructure sont déjà visibles, créant une rupture physique et générant de nombreux aménagements nouveaux de type déblais et remblais, supports de caténaires.



UP07-40-XXX – Multiplication des axes de déplacements et fragmentation du territoire notamment par le doublement des infrastructures (IGN)



UP07-40-XXX – L'aménagement de la LGV renforce la présence des infrastructures dans le paysage de l'unité (Auvers-le-Hamon – 2015)

Enfin, en termes d'activités prégnantes dans l'unité paysagère, la Carrière Saint-Denis a obtenu en septembre 2008 l'autorisation préfectorale de reconstruire une installation neuve de 13 hectares de concassage-criblage afin de libérer des réserves encore exploitables. Le site s'étend actuellement sur une surface de 70 hectares. Dès son autorisation d'exploitation, la Carrière de Saint-Denis a produit aux autorités administratives un futur plan de réaménagement à l'issue de l'exploitation du site. Ce réaménagement comprend en lieu et place de la plate-forme technique, une zone humide et semi-humide permettant de compléter l'état de biodiversité déjà installé au niveau des merlons revégétalisés. Au sud de cette zone humide, un plan d'eau de l'ordre de 25 hectares sera constitué.



UP07-40-XXX – Si la carrière est très visibles depuis Saint-Denis-d'Orques, l'aménagement de merlon minimise son impact paysager à proximité (Saint-Denis-d'Orques – 2015)



UP07-40-XXX – La constitution de merlon et la préservation des haies autour du site d'exploitation vise à réduire l'impact paysager de proximité de l'imposante carrière (Saint-denis-d'Orques – 2015)

4.4 La mise en scène du patrimoine naturel

Au centre de l'unité paysagère, le canyon de Saulges constitue une vallée encaissée d'environ 1,5 km entaillée par la rivière l'Erve. L'intérêt géologique et morphologique du site a entraîné son inscription puis son classement en 2003. Il possède par ailleurs un patrimoine faunistique et floristique qui explique son inscription au réseau Natura 2000. Ce site qui bénéficie d'un cadre paysager attractif accueille aujourd'hui de nombreux équipements qui visent à assurer l'accueil du public : restaurant, murs d'escalade, sentiers de randonnée, gîte, aire de stationnement, panneaux pédagogiques.



UP07-40-XXX – A Thorigné-en-Charnie, l'espace Nature et Préhistoire est accueille des aménagements (sentiers, panneaux pédagogiques...) qui facilitent l'accessibilité au paysage spécifique du canyon (Saint-Denis-d'Orque – 2015)

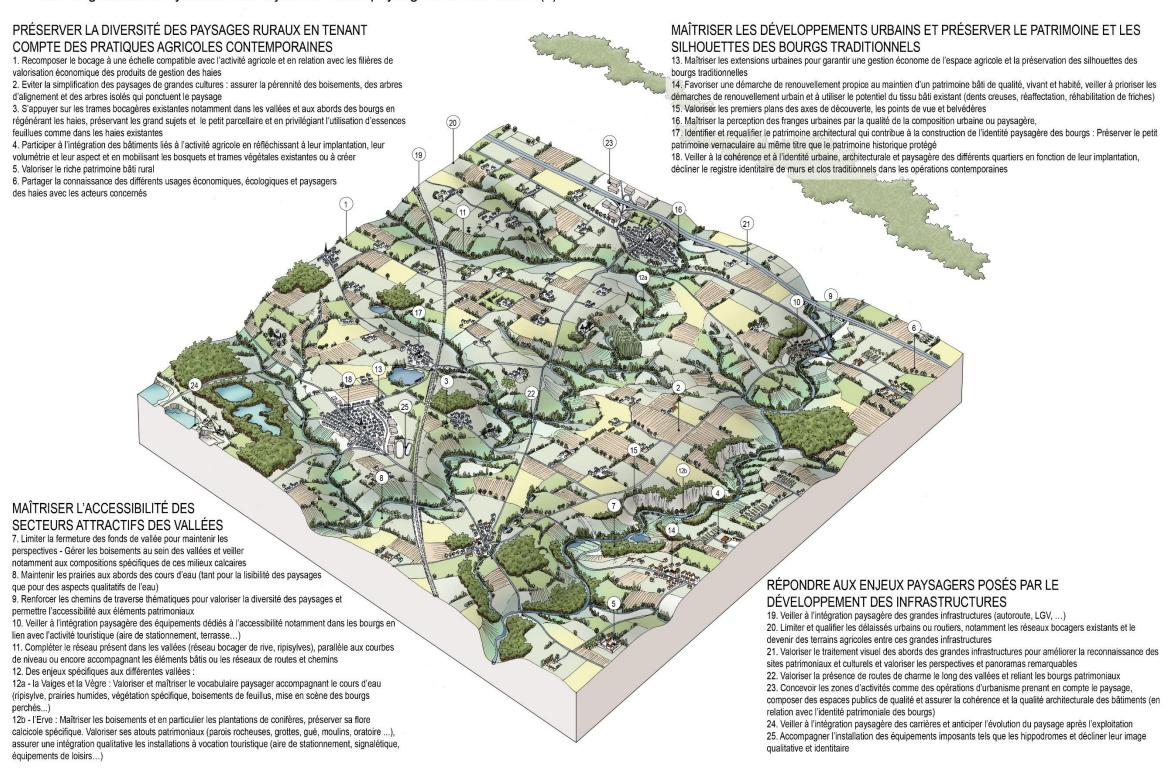
4.4 Une dynamique de labellisation des bourgs historiques

L'unité paysagère est reconnue pour la qualité de son patrimoine urbain historique avec notamment trois bourgs labellisés petites cités de caractère : Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges et Asnières-sur-Vègre.

«Certes, le bocage s'est ouvert, les vergers ont été arrachés, la taille des parcelles s'est agrandie, mais il reste cependant un caractère rural traditionnel très présent. En particulier, les petits bourgs semblent pour la plupart « figés» et préservés » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)

La distinction « Petites Cités de Caractère » est délivrée aux petites villes et villages possédant un patrimoine architectural et paysager remarquable. Cette marque impose aux communes du réseau, déjà homologuées ou souhaitant le devenir, de poursuivre les efforts de mise en valeur de leurs attraits par la réhabilitation, la promotion et l'animation. Les critères préalables d'admission à ce label sont en lien avec la préservation des paysages urbains de qualité car il impose l'existence d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, et que la commune ait un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du Bas-Maine (7)



Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

Le Bas Maine a connu une intensification de son activité agricole qui a favorisé l'ouverture des paysages. La disparition de haies et talus et l'évolution de l'utilisation des terroirs bocagers ont entrainé une simplification des espaces agricoles. L'impact sur la ruralité est important notamment sur l'émergence de vues sur les bourgs et franges urbaines. De plus, les bâtiments d'exploitations au volume parfois imposant ne sont plus intégrés dans le paysage. La recomposition qualitative du paysage agricole passe par l'amélioration des pratiques agricoles et de l'influence de l'agriculture sur le territoire.

- Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et en relation avec les filières de valorisation économique des produits de gestion des haies
- Eviter la simplification des paysages de grandes cultures : assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grand sujets et le petit parcellaire et en privilégiant l'utilisation d'essences feuillues comme dans les haies existantes
- Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect et en mobilisant les bosquets et trames végétales existantes ou à créer.
- Valoriser le riche patrimoine bâti rural
- Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés



UP07-50- XXX Le maintien des haies bocagères et une inscription prenant en compte le relief limitent la visibilité des bâtis agricoles (Thorigné-sen-Charnie)



UP07-50- XXX Dans le cadre d'un paysage ouvert, l'implantation des bâtis agricoles en continuité des silhouettes émergentes facilite leur intégration (Préaux)

5.2 Maîtriser l'accessibilité des secteurs attractifs des vallées

Les vallées du Bas Maine sont des secteurs attractifs et concentrent un patrimoine naturel important. La densification végétale aux abords des cours d'eau a contribué à la fermeture des perspectives sur ces espaces. Afin de garantir une bonne lisibilité et accessibilité et permettre l'appropriation de ces lieux, une recomposition paysagère des vallées est à envisager, à anticiper. Cela participe également à requalifier certaines franges entre ville et campagne et à reconsidérer les activités touristiques et de loisirs en lien avec le patrimoine naturel des vallées.

- Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives Gérer les boisements au sein des vallées et veiller notamment aux compositions spécifiques de ces milieux calcaires
- Maintenir les prairies aux abords des cours d'eau (tant pour la lisibilité des paysages que pour des aspects qualitatifs de l'eau).
- Renforcer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux.
- Veiller à l'intégration paysagère des équipements dédiés à l'accessibilité notamment dans les bourgs en lien avec l'activité touristique (aire de stationnement, terrasse...)
- Compléter le réseau présent dans les vallées (réseau bocager de rive, ripisylves), parallèle aux courbes de niveau ou encore accompagnant les éléments bâtis ou les réseaux de routes et chemins.
- Des enjeux spécifiques aux différentes vallées :
 - La Vaiges et la Vègre : Valoriser et maîtriser le vocabulaire paysager accompagnant le cours d'eau (ripisylve, prairies humides, végétation spécifique, boisements de feuillus, mise en scène des bourgs perchés...).
 - L'Erve: Maîtriser les boisements et en particulier les plantations de conifères, préserver sa flore calcicole spécifique. Valoriser ses atouts patrimoniaux (parois rocheuses, grottes, gué, moulins, oratoire ...), assurer une intégration qualitative les installations à vocation touristique (aire de stationnement, signalétique, équipements de loisirs...)



UP07-50- XXX L'ouverture des paysages de vallée et le maintien des pâturages aux abords des espaces urbanisés participent à la constitution de paysage de qualité (Ballée)

5.3 Maîtriser les développements urbains et préserver le patrimoine et les silhouettes des bourgs traditionnels

Les dynamiques constructives liées à l'habitat ont été assez limitées sur le Bas Maine. Aux abords de l'agglomération lavalloise et dans certains pôles ruraux, l'urbanisation a été plus soutenue mais a suivi un modèle périurbain, à dominante pavillonnaire. Cela a contribué à l'homogénéisation du paysage des franges urbaines. L'identité urbaine, architecturale et patrimoniale existante sur l'unité doit être reconsidérée au cœur de l'image du territoire dans une identité paysagère clairement définie. Les bourgs ruraux historiques, les petites cités de caractère sont des atouts à mettre en avant, à valoriser et ne peuvent disparaitre au profit d'une rupture entre espaces traditionnels et extensions urbaines non maitrisées.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la préservation des silhouettes des bourgs traditionnelles
- Favoriser une démarche de renouvellement propice au maintien d'un patrimoine bâti de qualité, vivant et habité, veiller à prioriser les démarches de renouvellement urbain et à utiliser le potentiel du tissu bâti existant (dents creuses, réaffectation, réhabilitation de friches).
- Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
- Maîtriser la perception des franges urbaines par la qualité de la composition urbaine ou paysagère,
- Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des bourgs : Préserver le petit patrimoine vernaculaire au même titre que le patrimoine historique protégé
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation, décliner le registre identitaire de murs et clos traditionnels dans les opérations contemporaines



UP07-50- XXX La préservation des perspectives sur les silhouettes traditionnelles des bourgs constitue un enjeu important à l'échelle de l'unité (Saint-Denis-d'Orques)



UP07-50- XXX L'accompagnement végétal favorise la création d'un paysage d'entrée de ville qualitatif. (Saulges)



UP07-50- XXX Le maintien des chemins ruraux permet notamment de participer à une meilleure gestion de la transition entre ville et campagne (Vaiges)

5.3 Répondre aux enjeux paysagers posés par le développement des infrastructures

L'installation d'infrastructures majeures sur l'unité a profité au développement économique et des zones d'activités. L'urbanisation importante, accompagnée d'un réseau viaire grandissant a participé à la fragmentation du paysage et des espaces agronaturels. La multiplication des axes de déplacements a créé des enclaves peu mis en valeur, notamment le doublement de passages principaux comme l'A81 et la RD57. De plus, des friches industrielles et artisanales demeurent le long d'anciens axes devenus quasiment inutiles et impactent fortement le paysage. Un traitement spécifique doit être privilégié, avec des intégrations particulièrement qualitatives et une réflexion en amont quant au développement des infrastructures sur le territoire.

- Veiller à l'intégration paysagère des grandes infrastructures (autoroute, LGV, ...)
- Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers, notamment les réseaux bocagers existants et le devenir des terrains agricoles entre ces grandes infrastructures
- Valoriser le traitement visuel des abords des grandes infrastructures pour améliorer la reconnaissance des sites patrimoniaux et culturels et valoriser les perspectives et panoramas remarquables
- Valoriser la présence de routes de charme le long des vallées et reliant les bourgs patrimoniaux
- Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme prenant en compte le paysage, composer des espaces publics de qualité et assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (en relation avec l'identité patrimoniale des bourgs)
- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage après l'exploitation
- Accompagner l'installation des équipements imposants tels que les hippodromes et décliner leur image qualitative et identitaire



UP07-50- XXX La mobilisation des éléments végétaux (arbres, bandes enherbées) et la préservation des haies existantes facilitent une composition paysagère plus qualitative pour les zones d'activités (Meslay-du-Maine)



UP07-50- XXX La mobilisation des éléments végétaux (arbres, bandes enherbées) et la préservation des haies existantes facilitent une composition paysagère plus qualitative pour les zones d'activités (Meslay-du-Maine)



UP07-50- XXX La reconstitution des haies en entrée de ville permet de filtrer l'impact paysager des bâtiments d'activités. L'utilisation de bâches plastiques est en revanche peu qualitative (Vaiges)